

CACES® R486 Formations Théorique Pratique Et Tests Conducteur expérimenté



Objectif de la formation :

Conduire en sécurité une plateforme élévatrice mobile de personnel.
En fonction de la catégorie choisie :
Catégorie A : PEMP à élévation verticale ;
de type 1 : la translation du châssis n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse)
ou de type 3 : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.
Catégorie B : PEMP à élévation multidirectionnelle,
de type 1 : la translation du châssis n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse)
ou de type 3 : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.
Catégorie C : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B

Se préparer aux épreuves théoriques et pratiques afin d'obtenir le Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des plateformes élévatrices mobiles de personnel en fonction des catégories pratiques passées.

Public et pré-requis :

Public :
Tous publics.
Pré-requis :
-Être âgé au minimum de 18 ans,
-Savoir lire et écrire,
-Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

Démarche et Méthode pédagogique :

Démarche inductive et déductive en fonction des thèmes du programme.
Sous groupe en pratique. Méthode affirmative pour la formation théorique générale et active pour la formation pratique.

Validation :

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des PEMP, des catégories examinées.

Modalités d'évaluation :

Le test CACES®, est réalisé selon les exigences de la recommandation R486.
Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.
La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention, d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test, et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention, d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test, et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre :

séances de formation en salle et en entrepôt logistique.
PEMP des 2 catégories.
Support de formation en ligne accessible grâce à un login et mot de passe.

La formation sera assurée par un formateur(trice) ayant une expérience significatif dans le métier et ayant reçu une formation pédagogique et technique.
Les tests sont réalisés par un testeur habilité par un organisme certificateur caces®.

Suivi de l'action de formation :

feuilles de présence émargées par les stagiaires.

Formation théorique :

A - Connaissances générales
B - Technologie des PEMP
C - Les principaux types PEMP - Les catégories de CACES®
D - Notions élémentaires de physique
E - Stabilité des PEMP
F - Risques liés à l'utilisation des PEMP
G - Exploitation des PEMP
H - Vérifications d'usage des PEMP

Formation pratique :

A - Prise de poste et vérification
B - Conduite et manœuvres
C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Répartition de la formation : 40 % de théorie et 60% pratique.

Validation :

Épreuve théorique du CACES® conformément aux modalités d'évaluation.
Épreuve pratique du CACES® conformément aux modalités d'évaluation.

Durée :

Nombre de catégories	Durée en heure
1 catégorie	18 heures
2 catégories	24 heures
3 catégories	30 heures